



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 87453

## Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir et l'usage fait du manuel d'histoire franco-allemand édité en trois volumes en 2006, 2008 et 2011 à destination des lycéens français et allemands. À l'occasion de la tenue du Parlement franco-allemand des jeunes à Berlin en 2003, 500 lycéens français et allemands avaient en effet proposé la création d'un manuel d'histoire ayant les mêmes contenus pour les deux pays, l'Allemagne et la France, afin de réduire les préjugés causés par la méconnaissance mutuelle. Le Chancelier allemand et le Président de la République française de l'époque, Gerhard Schröder et Jacques Chirac, s'étaient alors engagés à suivre cette proposition et à la mettre en œuvre. Des groupes de travail ont été constitués autour de techniciens, d'experts et de professeurs d'histoire de nos deux pays et ils ont abouti à la réalisation de trois volumes présentant notre « histoire croisée » aux classes de lycée. Une présentation du premier volume avait d'ailleurs été faite à Péronne, le 4 mai 2006, par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, M. Gilles de Robien. Aboutir à un tel « manuel », qui fasse consensus des deux côtés du Rhin est une véritable prouesse, un symbole très fort de la réconciliation franco-allemande. Au-delà de la France et de l'Allemagne, dans la période troublée que l'on connaît actuellement, c'est également un très beau symbole pour la compréhension de l'autre, de celui avec lequel on a été en conflit et avec lequel nous sommes désormais en paix. Malheureusement ce manuel ne semble plus aujourd'hui, ou très peu, utilisé dans nos lycées. Il souhaite donc connaître les initiatives qu'elle envisage de prendre afin de redynamiser l'utilisation de ce bel outil pédagogique et historique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87453

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 août 2015](#), page 6438

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)